

**Décision DEC112665DR07**  
**Portant nomination**  
**d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de**  
**sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 01/01/2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5276 « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement » ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04/01/2011 nommant M. ALBAREDE Francis directeur de l'unité de recherche UMR n°5276 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 29/11/11 ;

Considérant que M. ARNAUD-GODET Florent a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS, délégation Rhône-Auvergne des 10 et 11 octobre 2011 et du 21 au 23 novembre 2011.

Article 1

M. ARNAUD-GODET Florent, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n°5276 à compter 01/12/2011.

M. ARNAUD-GODET Florent exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. ARNAUD-GODET Florent est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à CLON, le 30/11/11  
Le directeur de l'unité  
(Signature)



Visa du chef d'établissement partenaire



Visa du délégué régional du CNRS



**Bertrand MINAULT**  
Délégué Régional CNRS  
Rhône-Auvergne



Délégation  
Rhône-Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex

T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69